

Enquête sociale canadienne : utilisation d'énergie

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 30 octobre 2023

Les températures extrêmes au Canada, qui se manifestent entre autres par des épisodes de chaleur et de froid intenses, ont inévitablement une incidence sur la consommation d'énergie des ménages canadiens, où les individus et leur famille ont besoin de systèmes de chauffage et de refroidissement adéquats pour vivre en toute sécurité et en confort dans leur logement. Cependant, face à la hausse des prix de l'énergie, les ménages canadiens ne sont pas tous en mesure de chauffer et de refroidir adéquatement leur logement, ce qui entraîne possiblement des risques élevés de morbidité liée au climat, voire de mortalité. En 2023, 14 % des ménages canadiens ont déclaré avoir maintenu leur logement à une température non sécuritaire ou inconfortable pendant au moins 1 des 12 derniers mois en raison des coûts de chauffage ou de climatisation inabordables.

Les nouvelles données du neuvième cycle de l'Enquête sociale canadienne, publiées aujourd'hui, mettent en lumière la consommation énergétique et les dépenses des ménages affectées à l'énergie. Elles présentent aussi les défis auxquels sont confrontés les Canadiens pour payer leurs factures d'énergie. Ces difficultés comprennent le besoin de réduire sa consommation de certaines nécessités, ou même d'y renoncer, et d'obtenir des soins médicaux en raison de problèmes causés par le froid ou la chaleur dans le domicile.

Le mazout, le gaz et l'électricité sont les moyens de chauffage les plus courants dans les ménages canadiens

Les types de sources d'énergie utilisées pour chauffer et refroidir les maisons ont non seulement des conséquences sur les dépenses et le confort des ménages, mais aussi des répercussions environnementales plus vastes. Des systèmes plus écoénergétiques peuvent aider à réduire les [émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel](#), rapprochant ainsi le Canada de l'objectif de développement durable visant la [carboneutralité d'ici 2050](#).

Bien qu'il existe diverses options pour le chauffage des maisons, l'option la plus écoénergétique est également la moins courante. En 2023, 7 % de tous les ménages canadiens ont déclaré avoir utilisé des thermopompes au cours des 12 derniers mois, celles-ci étant considérées comme les sources de chauffage les plus écoénergétiques (plus efficaces que les fournaises et les chaudières). Les ménages à revenu élevé étaient plus susceptibles d'indiquer avoir eu recours aux thermopompes : environ 9 % des ménages du quintile de revenu le plus élevé ont dit les avoir utilisés comparativement à 5 % des ménages du quintile de revenu le plus faible.

On observe un lien direct entre le type d'équipement de chauffage utilisé et le revenu. Parmi les ménages à revenu élevé, l'équipement de chauffage au mazout et au gaz naturel était le plus courant. Par exemple, 56 % des ménages du quintile de revenu le plus élevé ont chauffé leur maison avec du mazout ou du gaz, par rapport à 28 % des ménages du quintile de revenu le plus faible.

Le chauffage électrique était la source la plus souvent mentionnée par les ménages au revenu le plus faible, 47 % d'entre eux ayant eu recours à ce type de système. Cette proportion s'explique probablement par le fait que ces ménages sont plus susceptibles de vivre dans des appartements, comparativement aux ménages à revenu élevé. En 2023, 62 % des ménages vivant dans des immeubles à hauteur restreinte et 41 % de ceux résidant dans des tours d'habitation ont dit dépendre de l'électricité pour le chauffage au cours des 12 derniers mois, par rapport à 23 % des ménages vivant dans des maisons individuelles non attenantes.

De même, les locataires (52 %) ont plus souvent indiqué avoir eu recours à des systèmes de chauffage électrique que les propriétaires (27 %). Les locataires (17 %) étaient également six fois plus susceptibles que les propriétaires (3 %) d'être incertains du type d'énergie utilisé pour chauffer leur maison.

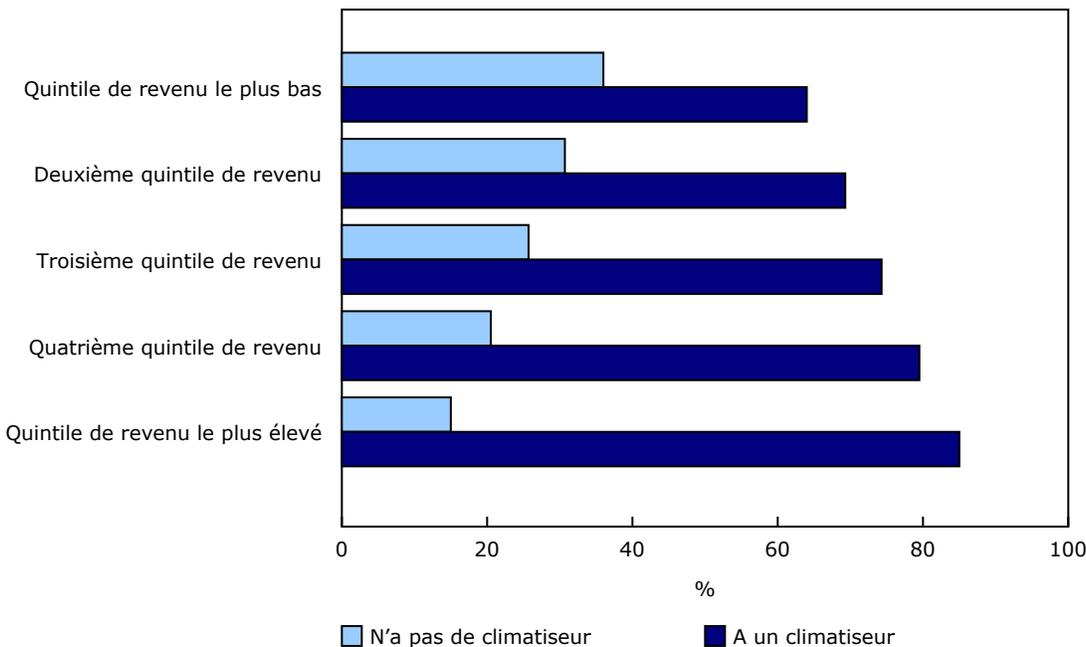


Environ le quart des foyers canadiens n'ont pas d'équipement de climatisation ou de refroidissement

L'absence d'équipement de refroidissement dans la maison peut entraîner des conditions de vie dangereuses. Elle a même été associée à une augmentation des risques de [mortalité et de morbidité liées à la chaleur](#). De plus, ce risque n'est pas réparti également entre les ménages canadiens.

En 2023, un peu plus du quart (26 %) des ménages n'ont pu compter sur un climatiseur ou un autre type d'équipement de refroidissement au cours des 12 derniers mois. La proportion observée variait de 15 % chez les ménages du quintile de revenu supérieur à 36 % chez les ménages du quintile de revenu inférieur. Les ménages les plus susceptibles de ne pas avoir eu recours à la climatisation habitaient des appartements dans des immeubles à hauteur restreinte (38 %) et des appartements dans des tours d'habitation (33 %).

Graphique 1
Présence d'un climatiseur ou d'un autre équipement de refroidissement à la maison au cours des 12 derniers mois, par quintile de revenu



Source(s) : Enquête sociale canadienne, deuxième trimestre de 2023 (5354).

Les prix élevés de l'énergie forcent certains ménages canadiens à retarder ou à sauter le paiement d'une facture d'énergie

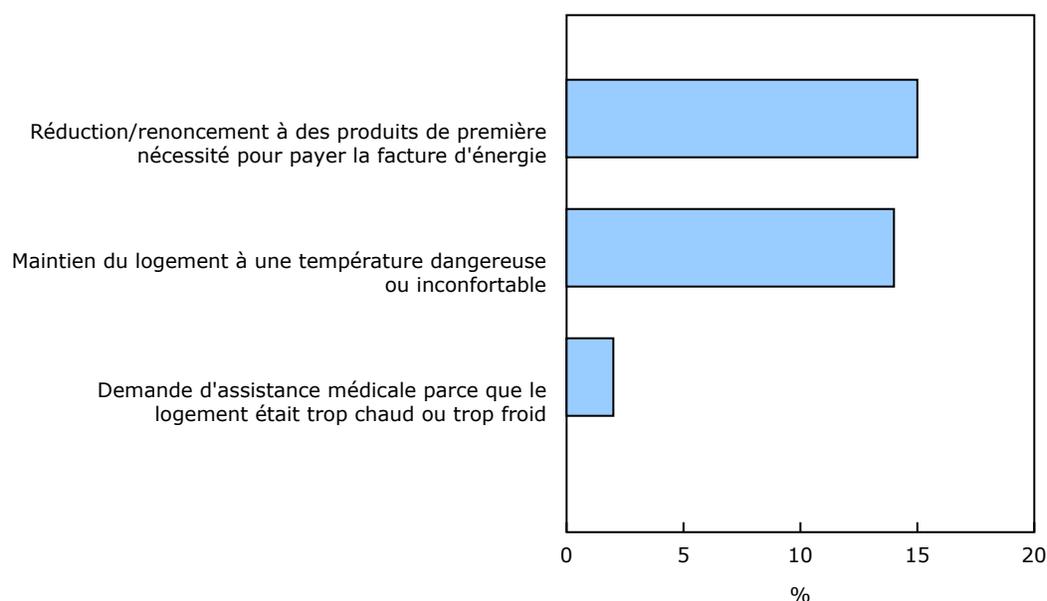
En 2023, 3 % des ménages canadiens ont déclaré avoir reçu un avis de débranchement, d'interruption ou de non-livraison de services en lien avec leur facture d'énergie au cours des 12 derniers mois. Une proportion plus importante (1 ménage sur 10) a indiqué avoir payé ses factures d'énergie en retard, voire pas du tout, au cours des 12 derniers mois en raison des prix élevés de l'énergie. L'écart était particulièrement marqué entre les ménages du quintile de revenu supérieur (4 %) et les ménages de tous les autres quintiles de revenu (environ 10 % chacun).

Au total, 1 ménage canadien sur 7 réduit ses dépenses liées aux besoins fondamentaux pour payer une facture d'énergie

En 2023, environ 1 ménage canadien sur 7 (15 %) a déclaré réduire ou éliminer ses dépenses liées à certaines nécessités, comme la nourriture et les médicaments, pendant au moins 1 des 12 derniers mois afin de payer une facture d'énergie. Près de 8 % des ménages ont déclaré l'avoir fait durant au moins trois mois.

Bien que la réduction ou l'élimination de dépenses liées à des besoins essentiels ait été plus répandue chez les ménages du quintile de revenu le plus faible, au sein duquel près de 1 ménage sur 5 a dû renoncer à des dépenses pour répondre à certains besoins essentiels, on a pu observer la même réalité chez les ménages des quintiles de revenu moyen (deuxième, troisième et quatrième quintiles). Environ 16 % des ménages à revenus moyens ont déclaré avoir réduit leurs dépenses en besoins essentiels pour payer leurs factures d'énergie. Certains ménages du quintile de revenu le plus élevé (8 %) ont également réduit leur budget associé à l'alimentation ou aux médicaments afin de couvrir le coût de leurs factures d'énergie, bien que ce soit une situation beaucoup moins fréquente.

Graphique 2 Défis des ménages quant aux coûts de chauffage et de refroidissement



Source(s) : Enquête sociale canadienne, deuxième trimestre de 2023 (5354).

Quel que soit le revenu, les familles monoparentales (27 %) étaient les plus susceptibles de réduire leurs dépenses en besoins essentiels pour payer leurs factures d'énergie. Elles étaient au-delà de 1,5 fois plus susceptibles que les couples avec enfants (16 %) et au-delà de 3 fois plus susceptibles que les couples sans enfants (8 %) d'être confrontées à cette situation.

Les ménages à faible revenu sont plus susceptibles de maintenir la température de leur logement à un niveau non sécuritaire ou inconfortable

L'incapacité de se procurer des nécessités n'est pas le seul défi auquel les ménages canadiens sont confrontés en raison de la hausse des coûts de l'énergie; certains ménages pourraient aussi ne pas être en mesure de chauffer ou de refroidir adéquatement leur maison. En 2023, environ 14 % des ménages canadiens ont déclaré avoir maintenu la température de leur logement à un niveau non sécuritaire ou inconfortable pendant au

moins 1 des 12 derniers mois en raison de coûts de chauffage ou de climatisation inabordables. C'était plus souvent le cas pour les ménages touchant les revenus les plus faibles; parmi eux, 18 % ont eu de la difficulté à garder leur maison chauffée ou fraîche, ce qui représente environ le double de la proportion des ménages du quintile de revenu le plus élevé (10 %). De plus, 2 % des ménages canadiens ont déclaré ne pas avoir chauffé ou refroidi leur logement, une proportion qui est assez semblable d'un groupe de revenu à l'autre.

Les températures non sécuritaires à l'intérieur peuvent entraîner des conséquences sur la santé immédiates. Environ 2 % des ménages canadiens ont déclaré qu'une personne à la maison avait eu besoin de soins médicaux parce que la maison était trop chaude ou trop froide. Bien que cette situation ait été relativement rare, elle a été plus fréquente chez les ménages à faible revenu (2,6 %) que chez les ménages à revenu élevé (0,7 %).

Note aux lecteurs

La présente publication repose sur la plus récente vague de l'Enquête sociale canadienne (ESC) : Qualité de vie et utilisation d'énergie, dont les données ont été recueillies du 21 avril au 4 juin 2023. L'ESC permet de recueillir des renseignements auprès des particuliers et des familles sur la qualité de vie, la consommation d'énergie et les dépenses énergétiques des ménages. Les résultats de l'enquête guideront les décideurs dans l'élaboration de programmes et de politiques pour mieux servir la population canadienne.

L'ESC vise à comprendre mieux et rapidement les enjeux sociaux en menant des enquêtes sur différents sujets tous les trois mois. Statistique Canada tient à remercier tous les Canadiens qui ont pris le temps de répondre aux questions.

Dans le communiqué, le terme « Canadiens » désigne les personnes qui résident au Canada, sans égard au statut de citoyenneté.

Pour mesurer le revenu du ménage, il a été demandé aux répondants d'indiquer la meilleure estimation du revenu total de tous les membres de leur ménage, provenant de toutes les sources, avant impôt et autres déductions, au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2022.

Pour plus d'informations, consultez la page d'information sur les enquêtes de Statistique Canada : [Enquête sociale canadienne \(ESC\)](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5354.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).